



## **AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT PIERRE POUR LA VENTE DE FLEURS COUPÉES AUX ABORDS DES CIMETIÈRES À L'EXCEPTION DES COMPOSITIONS FLORALES À COMPTER DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitements des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activité économique, la ville de Saint Pierre procède à une publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fleurs coupées aux abords des cimetières, à l'exception des compositions florales (**samedi, dimanche et jours fériés**).

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/K-BIS** (- de 3 mois) et/ou carte d'affiliation à la sécurité sociale (**AMEXA / Agriculteur**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité en cours de validité (**CNI** ou **PASSEPORT**)
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse (- de 3 mois)
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol ou autres en situation de vente).

**CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>**

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Réglementation à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Pierre rue Méziaire Guignard BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex.**